

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ESSEY-LES-NANCY
CONSEIL D'ADMINISTRATION
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 septembre 2016

OBJET :
Exercice des compétences déléguées

Rapporteur : Mme CADET
Délibération n°1

EXPOSE DES MOTIFS

Conformément à l'article R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles, Mme la Vice-présidente informe le Conseil d'Administration du CCAS que dans le cadre des compétences qui lui ont été déléguées par délibération en date du 27 mai 2014 en application de l'article R.123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles, elle a :

1.- retenu le 24 juin 2016, la convention proposée à Mme Anne DUCHENE.

Cette dernière a assuré des animations en direction d'un groupe de seniors résidant sur le quartier Mouzimpré et aux alentours. Elle a animé avec ce public les activités décidées par le CCAS.

Les animations se sont déroulées les lundis après-midi du 27 juin au 4 juillet 2016 inclus, de 14h45 à 17h15, à l'espace Pierre de Lune, 54270 ESSEY-LES-NANCY.

Mme Anne DUCHENE a assuré la préparation des programmes d'activités en partenariat avec les autres intervenants et sous la responsabilité du CCAS.

En contrepartie de ses interventions, Mme Anne DUCHENE a été rémunérée à raison de 20,80 € TTC l'heure d'animation à laquelle s'ajoute 1,52 € pour les frais de déplacement ;

2.- retenu le 24 juin 2016, la convention proposée à Mme Anne DUCHENE.

Cette dernière assure des animations en direction d'un groupe de seniors résidant sur le quartier Mouzimpré et aux alentours. Elle anime avec ce public les activités décidées par le CCAS.

Les animations se déroulent les lundis après-midi du 29 août au 26 décembre 2016 inclus, de 14h45 à 17h15, à l'espace Pierre de Lune, 54270 ESSEY-LES-NANCY.

Mme Anne DUCHENE assure la préparation des programmes d'activités en partenariat avec les autres intervenants et sous la responsabilité du CCAS. Des activités en dehors de ces créneaux et à l'extérieur pourront être programmées en concertation.

En contrepartie de ses interventions, Mme Anne DUCHENE est rémunérée à raison de 20,80 € TTC l'heure d'animation à laquelle s'ajoute 1,52 € pour les frais de déplacement ;

3.- accepté le 9 septembre 2016, une demande de domiciliation au CCAS sis 7 rue des Basses Ruelle à 54270 ESSEY-LES-NANCY ;

4.- accordé le 15 septembre 2016, conformément à l'avis émis par la commission permanente du CCAS du 14 septembre 2016, une aide financière de 199,13 € ;

5.- accordé le 15 septembre 2016, conformément à l'avis émis par la commission permanente du CCAS du 14 septembre 2016, une aide financière de 258,61 € ;

6.- accordé le 15 septembre 2016, conformément à l'avis émis par la commission permanente du CCAS du 14 septembre 2016, une aide financière de 178,74 € ;

7.- accordé le 15 septembre 2016, conformément à l'avis émis par la commission permanente du CCAS du 14 septembre 2016, une aide financière de 307,88 €.

DELIBERATION

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. prend acte de ces décisions.

Transmis et reçu en Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le 29 septembre 2016.

Pour extrait,



Le Président,

Michel BREUILLE

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ESSEY-LES-NANCY
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

REUNION DU LUNDI 27 SEPTEMBRE 2016

**SOUS LA PRESIDENCE DE
M. Michel BREUILLE PRESIDENT DU CCAS**

Nombre de membres en exercice	16
Nombre de présents	9
Nombre de votants	9

PRESENTS :

Mmes Nadine CADET, Myriam LEDROIT, Rosette GIRSCH, Marie-France LACOUR et Janine MARCHAL.
MM. Louis CAUSERO, Guy FRANIATTE et Patrick CAILMAIL.

EXCUSES :

Mmes Véronique SAGET, Jacqueline BELLIER et Marie-France METZELARD.
M. Claude CHASSARD.

ABSENTS :

Mme Patricia LANZI.
MM. Matthieu RIFF et Jean-Pierre BRANDELY.

Pour extrait,

Le Président,


Breuille
Michel BREUILLE